

Les allocataires du Rsa au 31 mars 2011

Le revenu de solidarité active (Rsa) est étendu aux départements d'Outre-mer (Dom) à compter du 1^{er} janvier 2011. Ainsi, en France entière, le Rsa est versé par les caisses d'Allocations familiales (Caf) à près de 2 millions de foyers fin mars 2011. En se limitant à la France métropolitaine, le nombre d'allocataires du Rsa s'élève à environ 1,82 million, augmentant de près de 5 % entre mars 2010 et mars 2011. Cette évolution annuelle est comparable à celle observée au trimestre précédent.

La composante Rsa socle remplace désormais le revenu minimum d'insertion (Rmi) et l'allocation de parent isolé (Api) dans les Dom. Il est donc possible d'étudier l'évolution du nombre d'allocataires en France entière, et non plus seulement en France métropolitaine. Les effectifs augmentent ainsi de près de 1,3 % au 1^{er} trimestre 2011, en données corrigées des variations saisonnières (Cvs). Cette croissance est proche des évolutions trimestrielles observées au cours de l'année 2010.

Les allocataires du Rsa résidant dans les Dom se distinguent de ceux de la France métropolitaine, notamment par la répartition des configurations familiales. En effet, la part des familles monoparentales s'élève à près de 45 % dans les Dom, contre seulement un tiers en France métropolitaine.



Le revenu de solidarité active (Rsa), entré en vigueur en France métropolitaine le 1^{er} juin 2009, est étendu aux départements d'Outre-mer (Dom)¹ à compter du 1^{er} janvier 2011. Jusqu'à cette date, les foyers résidant dans les Dom ont continué de bénéficier du revenu minimum d'insertion (Rmi), de l'allocation de parent isolé (Api) et des dispositifs associés de soutien à la reprise d'un emploi (mesure d'intéressement ou contrat aidé). Au début de l'année 2011, la majorité de ces bénéficiaires ont basculé automatiquement dans le Rsa².

Par ailleurs, suite à la dégradation de la situation économique dans les Dom, une prestation temporaire a été mise en place en mai 2009³ : le revenu de soutien temporaire à l'activité (Rsta). Le Rsta est versé à tous les individus percevant des revenus d'activité inférieurs à 1,4 fois le salaire minimum interprofessionnel de croissance (Smic). Les bénéficiaires du Rsta appartenant à un foyer allocataire du Rmi ou de l'Api basculent automatiquement dans le Rsa. Les autres bénéficiaires ouvrent droit au Rsa seulement s'ils décident d'en faire la demande, ils peuvent sinon continuer à bénéficier du Rsta.

Bien que le Rsa soit désormais étendu aux Dom, les évolutions du nombre d'allocataires figurant dans les tableaux 1 et 2 concernent toujours la seule France

métropolitaine. En effet, calculer des évolutions annuelles portant sur la France entière biaiserait l'analyse conjoncturelle. Cependant, les effectifs du trimestre considéré sont également présentés pour la France entière.

Fin mars 2011, près de 2 millions de foyers bénéficient du Rsa en France entière, dont environ 1,82 million en France métropolitaine

Au 31 mars 2011, le Rsa est versé par les caisses d'Allocations familiales (Caf) à environ 2 millions d'allocataires résidant en France entière (tableau 1). Près de 1,55 million bénéficient du Rsa socle et 458 000 du Rsa activité seul. Au total, la prestation couvre près de 4,26 millions de personnes : 0,37 million de conjoints et 1,88 million d'enfants ou autres personnes à charge.

En se limitant à la France métropolitaine, environ 1,82 million de foyers bénéficient du Rsa, soit une hausse de 5 % entre mars 2010 et mars 2011, comparable à celle observée au trimestre précédent. En ce qui concerne la composante Rsa socle, le nombre d'allocataires passe de près de 1,32 million fin mars 2010 à 1,38 million fin mars 2011, progressant ainsi d'environ 4 % (contre 5 % le trimestre précédent). En revanche, l'augmentation du nombre de bénéficiaires du Rsa activité seul est moins soutenue que celle constatée au trimestre précédent (6 % contre 10 %), les effectifs s'élevant à 443 000 au 31 mars 2011.

Tableau 1 - Nombre d'allocataires du Rsa selon la composante, en France métropolitaine et France entière

	France métropolitaine				France entière
	Mars 2010 (en milliers)	Mars 2011 (en milliers)	Évolution entre mars 2010 et mars 2011	Évolution entre décembre 2009 et décembre 2010	
■ Rsa socle	1 319	1 377	4 %	5 %	1 548
<i>Rsa socle seul (*)</i>	1 137	1 179	4 %	3 %	1 340
<i>Rsa socle et activité</i>	182	198	9 %	12 %	208
■ Rsa activité seul	418	443	6 %	10 %	458
Total Rsa	1 737	1 820	5 %	6 %	2 006

(*) La composante Rsa socle seul inclut les bénéficiaires en cumul intégral.

Source : Cnaf - Dser.

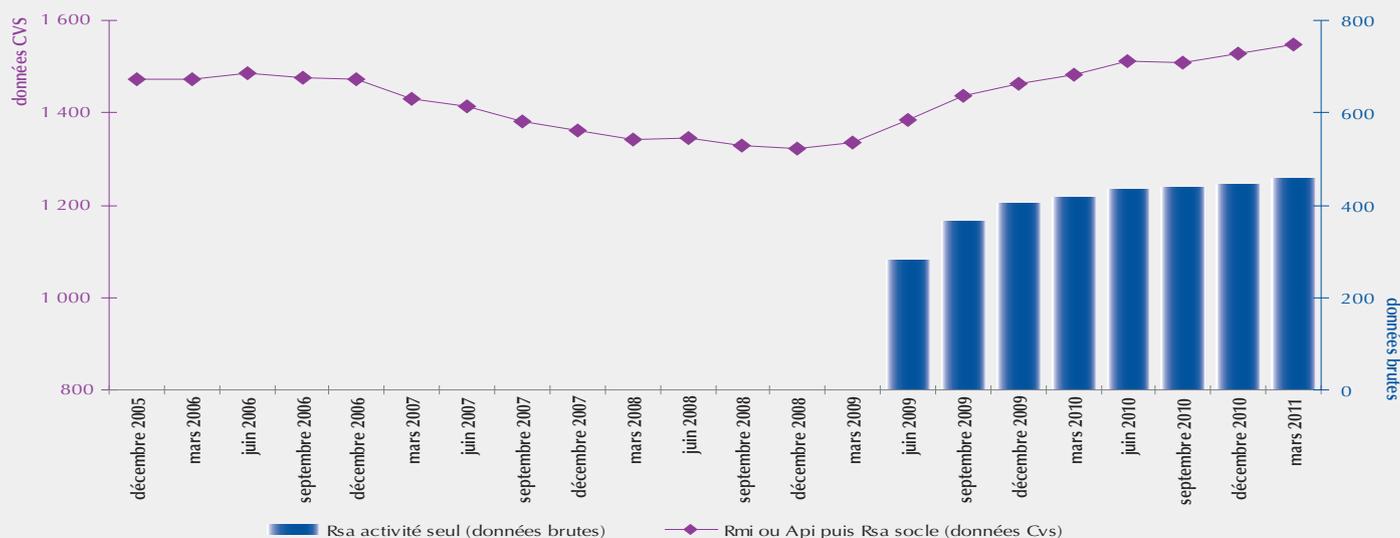
Note : à partir de septembre 2010, le nombre d'allocataires du Rsa inclut les bénéficiaires du Rsa jeunes. Ces derniers représentant moins de 1 % de l'ensemble, les évolutions annuelles ne sont donc pas affectées par l'extension du dispositif (de 0,5 point pour l'évolution entre mars 2010 et mars 2011).

Tableau 2 - Nombre d'allocataires du Rsa bénéficiant ou non d'une majoration pour isolement, en France métropolitaine et France entière

	France métropolitaine				France entière
	Mars 2010 (en milliers)	Mars 2011 (en milliers)	Évolution entre mars 2010 et mars 2011	Évolution entre décembre 2009 et décembre 2010	
■ Rsa non majoré	1 498	1 586	6 %	7 %	1 737
<i>dont Rsa jeunes</i>	-	9	-	-	9
■ Rsa majoré	239	234	-2 %	-2 %	269
Total Rsa	1 737	1 820	5 %	6 %	2 006

Source : Cnaf - Dser.

Graphique 1 - Nombre d'allocataires du Rmi ou de l'Api puis du Rsa socle, et nombre de bénéficiaires du Rsa activité seul, en France entière^(*) (en milliers)



(*) Avant mars 2011, les données concernant le nombre de bénéficiaires du Rsa activité seul ne portent que sur la France métropolitaine.

Source : Cnaf - Dser.

Note de lecture : le nombre d'allocataires du Rmi ou de l'Api puis du Rsa socle passe de près de 1,47 million à 1,55 million entre fin décembre 2005 et fin mars 2011, en données Cvs. Par ailleurs, le nombre de bénéficiaires du Rsa activité seul s'élève à environ 458 000 fin mars 2011, en données brutes.

Fin mars 2011, environ 269 000 allocataires du Rsa bénéficiant d'une majoration pour isolement en France entière, dont 234 000 en France métropolitaine

Parmi les 2 millions d'allocataires du Rsa résidant en France entière, près de 1,74 million bénéficiant du Rsa sans majoration de leur prestation Rsa pour situation d'isolement avec enfant(s) à charge ou à naître (tableau 2). Ce nombre inclut les bénéficiaires du Rsa jeunes, dont les effectifs s'élèvent à environ 9 000 au 31 mars 2011. Par ailleurs, environ 269 000 allocataires bénéficient d'une majoration pour isolement.

En France métropolitaine, près de 1,59 million de foyers bénéficiant du Rsa non majoré, soit une augmentation de 6 % entre fin mars 2010 et fin mars 2011. Cette évolution annuelle est

proche de celle observée au trimestre précédent (environ 7 %). Quant aux allocataires du Rsa majoré, leur nombre atteint environ 234 000 foyers au 31 mars 2011. Les effectifs connaissent ainsi une légère baisse, similaire à celle constatée entre décembre 2009 et décembre 2010.

En France entière, le nombre d'allocataires du Rmi ou de l'Api puis du Rsa socle augmente de près de 1,3 % au 1^{er} trimestre 2011

Comme pour la France métropolitaine, la composante Rsa socle remplace désormais les anciens dispositifs du Rmi et de l'Api dans les Dom. Il est donc possible d'étudier l'évolution du nombre d'allocataires du Rmi ou de l'Api puis du Rsa socle résidant en France entière et non plus seulement en France

ENCADRÉ 1

Sources utilisées

Les données utilisées pour le suivi conjoncturel du nombre d'allocataires du revenu de solidarité active (Rsa) sont celles de l'ensemble des régimes, à l'exception de la Caisse centrale de la mutualité sociale agricole (Ccmsa), ce qui représente environ 98 % de l'ensemble des allocataires au 31 décembre 2010. Ces données proviennent de l'exploitation des fichiers statistiques exhaustifs des caisses d'Allocations familiales (Caf), délivrant une photographie des allocataires à la fin des mois de mars, juin, septembre et décembre, à partir de 2005.

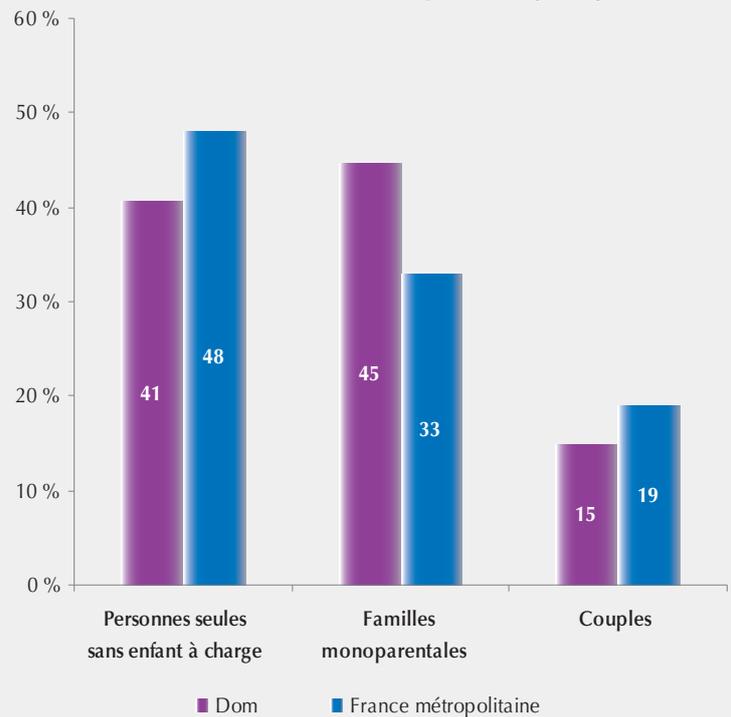
métropolitaine. L'extension du dispositif conduit à observer un niveau plus élevé des effectifs, mais ne change pas l'évolution globale décrite en France métropolitaine⁴. En effet, les tendances constatées entre fin 2005 et fin 2010 s'observent également en France entière.

Entre décembre 2010 et mars 2011, le nombre d'allocataires du Rmi ou de l'Api puis du Rsa socle augmente de près de 1,3 % en France entière, en données corrigées des variations saisonnières (Cvs). Les effectifs passent ainsi de près de 1,53 million fin 2010 à 1,55 million fin mars 2011 (graphique 1). La croissance du nombre d'allocataires au 1^{er} trimestre 2011 est proche des évolutions trimestrielles observées au cours de l'année 2010, mais nettement moins dynamique que celles constatées en 2009.

Cette croissance s'explique notamment par le contexte économique moins défavorable en 2010, en particulier par la stabilisation du nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois (Defm). La situation du marché du travail agit en effet avec un certain retard sur l'évolution du nombre d'allocataires. La baisse du nombre de Defm constatée au début de l'année 2011 n'a pas encore d'impact sur l'évolution du nombre de bénéficiaires du Rsa socle. Par ailleurs, l'évolution du nombre d'allocataires n'est pas affectée par l'entrée des Dom dans le dispositif, puisque le nombre de bénéficiaires du Rsa socle en mars 2011 est comparable à celui du Rmi ou de l'Api en décembre 2010 (environ 170 000).

Contrairement au Rsa socle, la composante Rsa activité seul ne remplace pas une prestation déjà existante. Le nombre de bénéficiaires du Rsa activité seul se limite donc à la France métropolitaine de juin 2009 à décembre 2010, puis porte sur la France entière à partir de mars 2011. Les effectifs passent ainsi de près de 446 000 fin 2010 à 458 000 fin mars 2011, en données brutes. En se limitant à la France métropolitaine, le nombre de bénéficiaires atteindrait seulement 443 000 au 31 mars 2011, soit une baisse de près de 3 000 foyers par rapport au trimestre précédent.

Graphique 2 - Répartition des allocataires du Rsa par configuration familiale, au 31 mars 2011, dans les Dom et en France métropolitaine (en %)



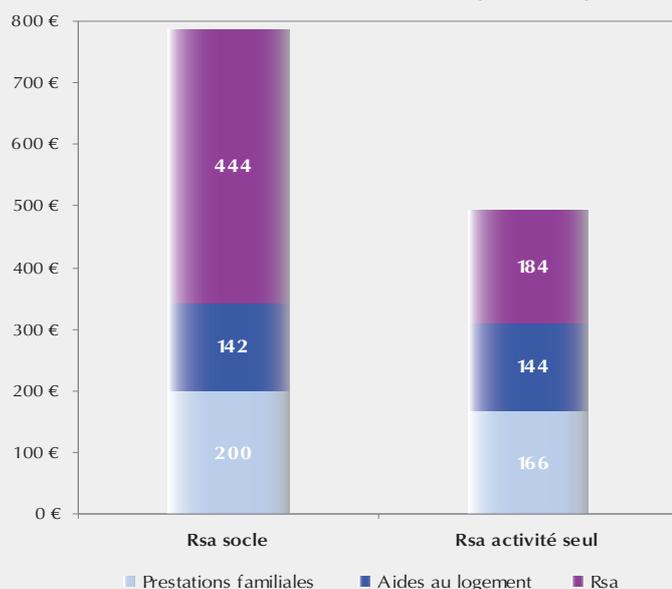
Source : Cnaf - Dser.

Fin mars 2011, la part des familles monoparentales s'élève à près de 45 % dans les Dom, contre seulement un tiers en France métropolitaine

Le Rsa concerne environ 185 000 foyers résidant dans les Dom au 31 mars 2011, ce qui représente 9 % de l'ensemble des allocataires en France entière. Parmi ces foyers, la très grande majorité bénéficie du Rsa socle (environ 92 %). Comparativement, la composante Rsa socle représentait 81 % de l'ensemble des allocataires en Métropole, lors de la mise en place du dispositif. La part de la composante Rsa activité seul dans les Dom est donc bien inférieure à celle observée en France métropolitaine en juin 2009. Cette différence peut s'expliquer en partie par les règles de transition entre le Rsta et le Rsa. En effet, les personnes résidant dans les Dom et exerçant une activité professionnelle ont la possibilité de maintenir leur droit au Rsta plutôt que de basculer dans le Rsa. Cette bascule est susceptible d'intervenir pour une partie d'entre elles dans les mois futurs avec l'extinction du Rsta.

Les allocataires du Rsa dans les Dom se distinguent également de ceux résidant en France métropolitaine par la répartition de leurs configurations familiales. Même si les personnes seules représentent la grande majorité des bénéficiaires du Rsa fin mars 2011, leur répartition diffère selon la présence ou non d'enfant(s) à charge au sein du foyer (graphique 2). Ainsi, en France métropolitaine, près de la moitié des allocataires du Rsa sont des personnes seules sans enfant à charge, contre 41 % dans les Dom. Au contraire, les bénéficiaires résidant dans les Dom sont plus souvent des familles monoparentales : près de 45 % contre seulement un tiers en France métropolitaine.

Graphique 3 - Montants moyens des prestations perçues par les allocataires du Rsa socle et du Rsa activité seul, au 31 mars 2011, dans les Dom (en euros)



Source : Cnaf - Dser.

La part des allocataires du Rsa bénéficiant d'une majoration pour isolement est d'ailleurs plus élevée dans les Dom (19 %) qu'en France métropolitaine (13 %).

Par ailleurs, les allocataires du Rsa socle résidant dans les Dom perçoivent chaque mois en moyenne 785 euros de prestations⁵ versées par les Caf : prestations familiales, aides au logement et Rsa. Le montant moyen perçu au titre du Rsa s'élève à 444 euros fin mars 2011, soit 57 % de l'ensemble des prestations (graphique 3). Les prestations familiales représentent, quant à elles, environ un quart des aides perçues chaque mois. En ce qui concerne les bénéficiaires du Rsa activité seul, leur montant moyen de prestations s'élève à 493 euros. Ils touchent en moyenne 184 euros au titre du Rsa et 166 euros au titre des prestations familiales, ce qui représente respectivement 37 % et 34 % de l'ensemble des prestations.

La description des allocataires du Rsa dans les Dom peut être complétée en étudiant leur situation avant la mise en place du

Près de 7,8 milliards^(*) d'euros ont été versés au titre du Rsa en France métropolitaine, au cours de l'année 2010

Le revenu de solidarité active (Rsa) fait l'objet d'un financement associant les départements et l'État. La partie socle du Rsa est financée par les départements et la partie activité par l'État, sauf pour le Rsa jeunes, financé dans son intégralité par l'État. Ce sont les caisses d'Allocations familiales (Caf) qui versent cependant la totalité de la prestation aux allocataires. En France métropolitaine, le montant total de Rsa versé s'élève à près de 7,8 milliards d'euros en 2010, dont 3,9 millions au titre du Rsa jeunes. Le montant de Rsa socle représente environ 6,5 milliards d'euros et celui de Rsa activité près de 1,3 milliard d'euros. Ces montants, exprimés en droits constatés, concernent le régime général et n'incluent pas ceux versés par la Caisse centrale de la mutualité sociale agricole (Ccmsa). Ils sont issus des données comptables de la Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf) et tiennent compte des dernières régularisations relatives à l'année écoulée.

^(*) Ce montant n'inclut pas le Rsa expérimental, ni la prime exceptionnelle.

dispositif. En effet, les bénéficiaires peuvent être de nouveaux allocataires ou bien déjà percevoir une prestation versée par les Caf. Fin mars 2011, la grande majorité bénéficiait déjà d'une prestation fin décembre 2010. Ainsi, près des trois quarts étaient payés au titre du Rmi, 15 % au titre de l'Api et 4 % bénéficiaient d'un dispositif associé de soutien à la reprise d'un emploi (mesure d'intéressement ou contrat aidé). La composante Rsa activité seul se distingue par la répartition des prestations perçues fin 2010. Ainsi, environ 38 % étaient allocataires du Rmi ou de l'Api, soit une proportion nettement moins élevée que pour l'ensemble des allocataires du Rsa. À l'inverse, près d'un tiers des foyers bénéficiaient d'une mesure d'intéressement ou d'un contrat aidé et 24 % percevaient une prestation autre que le Rmi, l'Api et leurs dispositifs associés.

**Sophie Cazain ■
Isabelle Siguret ■**

Cnaf - Dser

■ **Notes**

- (1) Guadeloupe, Martinique, Guyane, la Réunion.
- (2) Les bénéficiaires de la prime forfaitaire d'intéressement et des contrats aidés ne basculent dans le Rsa qu'après avoir épuisé leurs droits à ces dispositifs.
- (3) Le décret (n°2009-602) du 27 mai 2009 institue le Rsta.
- (4) Voir l'e-ssentiel n° 105 et l'e-ssentiel n° 108.
- (5) Une comparaison des montants versés en France métropolitaine ne peut être réalisée, dans la mesure où il existe des spécificités dans les Dom, notamment en ce qui concerne les prestations familiales.

■ **Pour en savoir plus**

- ▶ Cazain S. et Siguret I., 2010, *Le nombre d'allocataires du Rsa au 31 décembre 2010*, l'e-ssentiel, n° 108.
- ▶ Cazain S. et Siguret I., 2010, *Le nombre d'allocataires du Rsa au 30 septembre 2010*, l'e-ssentiel, n° 105.

Directeur de la Publication
Hervé Drouet
Directrice de la rédaction
Hélène Paris
Directrice adjointe de la rédaction
Delphine Chauffaut
Rédactrice en chef et abonnements
Lucienne Hontarrède
Secrétaire de rédaction
Patricia Lefebvre
Maquettiste
Ysabelle Michelet
Contact : lucienne.hontarrède@cnaf.fr
Tél. : 01 45 65 57 14

Cnaf - 32 avenue de la Sibelle
75685 Paris Cedex 14
Tél. : 01 45 65 52 52
N° ISSN : 1638 - 1769